

NOTICE DEMANDE DE SUBVENTIONS 2020

Procédure

Dans le cadre des actions éco-citoyennes, la municipalité a mis le dossier de demande de subvention pour l'année 2020 à votre disposition sur le site de la mairie. Vous pouvez le télécharger et le remplir de manière informatique ou manuscrite à cette adresse : www.castillonlabataille.fr > mes loisirs > associations

Vous avez jusqu'au **31 janvier 2020** inclus pour retourner le dossier complété avec toutes les pièces nécessaires. Vous pouvez choisir l'une des trois options ci-dessous :

- > **1/** par mail* : finances@castillonlabataille.fr
- > **2/** par courrier : Hôtel de ville, 25 place Turenne - 33350 Castillon-la-Bataille
- > **3/** en le déposant en mairie, service associations

Il vous est rappelé que seules les associations castillonnaises (ou œuvrant au bénéfice des Castillonnais) ayant plus d'un an d'activité peuvent prétendre à une subvention. Pour toute question, vous pouvez contacter Rémi Serain au 05 57 40 35 86.

***Démarche à suivre pour l'envoi du dossier par mail :**

- Téléchargez et enregistrez le formulaire
- Ouvrez le formulaire et complétez-le
- Enregistrez le formulaire
- Envoyez-le par mail à cette adresse : mairie@castillonlabataille.fr

Documents à joindre (ces documents sont nécessaires au traitement de votre demande) :

- Certificat des formations engagées par l'association dans l'année
- Etat de tous les comptes bancaires à l'arrêté des comptes et au 31 décembre de A-1
- Explication du dépassement de thésaurisation
- RIB ou RIP (Relevé d'Identité Postale)